

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse

A.Gt 27-07-2007

M.B. 14-12-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, et l'article 8;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 63 et 64;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment le chapitre II;

Considérant les appels publics à candidatures publiés au Moniteur belge respectivement les 1^{er} mars et 10 avril 2007;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit de l'article 2, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002 précité compte tenu du faible nombre de candidatures féminines,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

1° au titre d'experts exerçant une activité de programmateur culturel chargé de la décentralisation en Communauté française et plus particulièrement du théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse :

- Thierry POLIS
- Jean-Luc DRAYE

2° au titre de professionnels justifiant d'une expérience dans le domaine du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

- Carlo TROVATO
- Julie WAUTERS
- Marianne NIHON

3° au titre de professionnels exerçant l'activité d'enseignant dans l'enseignement fondamental ou secondaire :

- Geneviève KEMPENEERS
- Jacqueline DEMECHELEER

4° au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- Jacqueline HEYMAN

5° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées :

- Ariane BUHBINDER
- Nathalie MOES

6° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Vanessa BAWIN (MR)
- Michel COHEN (CDH)

Article 2. - Sont nommés membres suppléants du Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

1° au titre d'expert exerçant une activité de programmateur culturel chargé de la décentralisation en Communauté française et plus particulièrement du théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse :

2° au titre de professionnels justifiant d'une expérience dans le domaine du théâtre pour l'enfance et la jeunesse :

- Catherine BOUKO
- Françoise FLABAT

3° au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

4° au titre de professionnel exerçant l'activité d'enseignant dans l'enseignement fondamental ou secondaire :

5° au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

6° au titre de représentant d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées :

- Hervé d'OTREPPE

7° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Bruxelles, le 27 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN